

CAUTIONNEMENT JEUX DE GRATAGE
Conditions tarifaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2012

- Barème de frais (non soumis à TVA) applicables aux cautionnements EDC :

<ul style="list-style-type: none"> • Frais de renouvellement annuels <ul style="list-style-type: none"> 1^{ère} caution 10 € 2^{ème} caution 10 € 3^{ème} caution (et suivantes) Gratuit • Etude de dossier Gratuit • Rejet de prélèvement / chèque impayé 18 € • Information annuelle des garants personnes physiques Gratuit • Etablissement <ul style="list-style-type: none"> - d'une mainlevée de garantie Gratuit - d'un duplicata de facture 10 € 	
---	--

- Taux annuel de la commission de caution (le minimum de perception annuel est de 20 €) :

- 1,2 %

- Modalités de facturation des commissions de caution :

*Pour les demandes de cautionnement reçues en cours d'année, la commission de caution est décomptée à raison des mois restant à courir jusqu'au 31 décembre suivant, **tout mois commencé étant dû en entier.***

Activité cautionnée	Facturation (période, modalités de paiement)
JEUX DE GRATAGE	<p>4^{ème} trimestre de l'année N-1 :</p> <p>Facturation et encaissement par l'EDC de la commission due (avec un minimum de perception de 20 €) pour l'année N ainsi que les frais de renouvellement.</p>